

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/004/7.5

Feuillet n°00.



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 9 février 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, ~~Marie-Claire ADOUX~~, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL,

Excusés : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Daniel BARIL, Michel MEYNARD, Jean-Michel LAGORSE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Acompte de subvention au Centre Social Passerelle

Afin de permettre au centre social Passerelle de fonctionner avant le vote de la subvention globale 2024 lors du vote de budget, il est proposé d'attribuer un acompte de subvention.

Une convention doit être validée par le conseil communautaire pour l'année 2024 et définira le versement d'un acompte en début d'année à la signature de la convention d'un montant de 30 000€.

Ce versement est possible dans la mesure où il n'excède pas le montant de la subvention versée en 2023 (67 000€).

AR Prefecture

024-200041150-20240216-DE2024004-DE
Reçu le 20/02/2024

Le vote de la subvention totale au Centre Social sera intégré au vote du budget 2024 de la Communauté de Communes.

Madame Marie-Claire ADOUX, Directrice du Centre social Passerelle, se retire et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTÉ** le versement au Centre Social Passerelle d'un acompte de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 30 000€ ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annuelle et faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 20/02/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20240216-DE2024004-DE Reçu le 20/02/2024

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir